FCEI
FÉDÉRATION CANADIENNE
DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE.
630, boul. René-Lévesque O., bureau 2880
Montréal (Québec) H3B 1S6

Le 21 août 2012

PAR COURRIEL

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
800, Place Victoria, 2e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 2A2

Objet : Observations de la FCEI dans le dossier de la fixation d'un montant en cents, par litre, au titre des coûts d'exploitation que doit supporter un détaillant en essence ou en carburant diesel (article 59 de la Loi sur la Régie de l'énergie, L.R.Q., c. R-6.01)
Dossier de la Régie : R-3787-2012

Chère Me Dubois,

La Fédération Canadienne de l'Entreprise Indépendante (ci-après « FCEI ») a pris connaissance de vos communications du 27 juillet et 15 août 2012 relatifs à l'échéancier du présent dossier.

La FCEI n'a pas été en mesure de présenter les observations prévues initialement le 18 juin 2012.

Compte tenu du dépôt additionnel de preuve de même que la tenue de l'audience en février 2013 la FCEI demande l'autorisation de pouvoir déposer ses observations écrites au plus tard le 16 novembre 2012.

La FCEI n'entend pas participer à l'audience, mais simplement déposer des observations écrites.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère Me Dubois, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Martine Hébert
Vice-présidente, Québec